



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 avril 2008

Convention aide aux loisirs - Année 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 27 mars 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 11 avril 2008

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Josiane METAYER - Mlle Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Patrick DELAUNAY - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mlle Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mlle Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle MANGIN -

Excusés ayant donné pouvoir :

Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Frédéric GIRAUD - Anne LABBE donne pouvoir à Amaury BREUILLE - Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER - Françoise BILLY donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL - Blanche BAMANA donne pouvoir à Denis THOMMEROT - Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Nathalie BEGUIER - Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT -

Excusés :

Adjoints :

M. Nicolas MARJAULT -

Conseillers :

Mlle Julie BIRET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 avril 2008

DELIBERATION D20080120

ENSEIGNEMENT

Convention aide aux loisirs - Année 2008

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort contractualise chaque année avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres afin de bénéficier d'un soutien financier pour l'accueil, en accueils de loisirs (ex centres de loisirs), des enfants des familles aux ressources les plus faibles.

L'aide aux loisirs, versée par la CAF, est perçue par la Ville de Niort qui la déduit des ses tarifs lors de la facturation aux familles concernées.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser le recouvrement de cette prestation à l'imputation budgétaire 74-4223-7478.
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention aide aux loisirs avec la CAF.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD